



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indonesie

Question écrite n° 50910

Texte de la question

Mme Segolene Royal souhaite alerter M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Indonesie. Le 8 juillet 1996, Dita Sari a été arrêtée lors d'une manifestation ouvrière dans la ville de Surabaya, Java oriental. Elle est responsable d'une organisation militant pacifiquement pour les droits du travail. Dita Sari a été accusée de participation à des émeutes. Les charges qui sont retenues contre elle relèvent de la loi anti-subversion et sont passibles de la peine de mort. Elle est également accusée de « haine », contre le gouvernement, infraction passible de sept années de prison. De nombreux opposants au régime, membres du parti démocratique populaire, sont actuellement emprisonnés et passibles de lourdes peines, pour avoir simplement exprimé pacifiquement leur opinion politique. Elle lui demande ce que compte faire la France pour réclamer au régime indonésien la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, comme Dita Sari, ainsi que l'instauration de réelles libertés politiques et syndicales.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50910

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1965